

Rénovation basse énergie

21



MAISON DE M VINCENT FAVREL ET MME ANNEMIE VERMEYLEN
AVENUE DES ARCHIDUCS, 38
1170 BRUXELLES

Très belle réussite que cette rénovation de maison mitoyenne de M Favrel et Mme Vermeylen, à Watermael-Boitsfort (250 m²). Répondre aux attentes des futurs habitants (2 adultes et un enfant), les options techniques ainsi que les économies d'énergie ont été les principaux facteurs qui ont guidés son concept architectural. L'extension latérale en retrait a constitué un élément de liaison entre deux bâtiments de styles différents et a permis de donner une expression contemporaine tout en préservant le cachet de la façade principale. L'emploi de techniques de bio-construction et de bioclimatisme a répondu au souci de participer au développement durable pour un respect à long terme de l'environnement et de la santé.

■ Installations favorisant l'économie d'énergie

- Isolation maximale.
 - Chaudière à condensation couplée à une basse consommation énergétique.
 - Boiler alimenté par deux panneaux solaires de 1,21 m X 2,15 m pour l'eau chaude sanitaire.
- Le coût de l'installation solaire a représenté +/- € 4 200

■ Autres aménagements favorables à l'environnement

- Utilisation de matériaux naturels et/ou recyclés: ossature et bardage bois, enduit, peintures, bouchons de liège recyclés, planchers FSC, etc.
- Utilisation maximale d'une citerne d'eau de pluie alimentant l'installation sanitaire.

■ Avantages

- Le coût global de l'investissement de cette éco-construction est inférieur à une même rénovation traditionnelle. Cette éco-rénovation permet aux utilisateurs de faire des économies substantielles.
- Comparaison avant et après rénovation tout en gardant le même type de chauffage: le bâtiment eco-rénové consomme six fois moins que l'ancien bâtiment et l'éco-extension consomme 2 fois moins qu'une extension faite avec des matériaux traditionnels.
- Entre l'avant et l'après rénovation, le facteur K du bâtiment (déterminant la valeur de l'isolation) est passé de + K 170 à moins de K 37.

Prime accordée par la Région de Bruxelles-Capitale pour les capteurs solaires: € 1000
 Déduction fiscale accordée par le Gouvernement fédéral pour l'investissement solaire.

■ Auteurs du projet

- Sef Anwoir
 Atelier d'Architecture 'De la Terre au Soleil '
 Avenue Chant d'Oiseaux, 13
 1310 La Hulpe

■ Horaires des visites

- Dimanche 23: de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00



Une initiative de la Ministre Bruxelloise de l'Environnement et de l'Energie



Agir pour l'environnement, c'est agir pour votre santé.